AVIS PUBLIC COLLECTIF

Rôles triennaux d'évaluation Municipalités de Bellechasse

AVIS PUBLIC est donné, par les soussignés, directeurs généraux et greffiers-trésoriers, directrices générales et greffières-trésorières

1. QUE les rôles triennaux d'évaluation foncière des municipalités de

Armagh, 5, rue de la Salle
La Durantaye, 539, rue Piedmont
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, 4340, rue Principale
Saint-Charles-de-Bellechasse, 2815, ave Royale
Saint-Nérée-de-Bellechasse, 1990, route Principale
Saint-Philémon, 820, rue Therrien
Saint-Vallier, 367, avenue de l'Église

devant être en vigueur durant les exercices financiers 2027, 2028 et 2029 ont été déposés respectivement aux dates suivantes pour les municipalités de :

24 septembre 2026 :	Armagh
24 septembre 2026 :	La Durantaye
13 octobre 2026 :	Saint-Nérée-de-Bellechasse
19 octobre 2026 :	Saint-Charles-de-Bellechasse
28 octobre 2026	Saint-Philémon
28 octobre 2026	Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
28 octobre 2026 :	Saint-Vallier

QUE toute personne peut en prendre connaissance à ces endroits durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, AVIS est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ces rôles, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

* être déposée avant le 1er mai 2027;
* être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Bellechasse
100, Mgr Bilodeau
Saint-Lazare-de-Bellechasse (Qc) G0R 3J0

* être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux bureaux de la MRC de Bellechasse et à ceux des municipalités concernées; et

* être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 80-97 de la MRC de Bellechasse et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

2. QUE les rôles triennaux d'évaluation foncière des municipalités de

Saint-Gervais, 150, rue Principale
Saint-Anselme, 134, rue Principale
Saint-Raphaël, 19, Chanoine-Audet
Beaumont, 48, chemin du Domaine
Saint-Michel-de-Bellechasse, 129 route 132

seront, en 2027, en vigueur pour leur deuxième exercice financier;

3. QUE les rôles triennaux d'évaluation foncière des municipalités de

Honfleur, 320, rue Saint-Jean
Sainte-Claire, 135, rue Principale
Saint-Damien-de-Buckland, 159, rue Commerciale bureau 102
Saint-Henri, 219, rue Commerciale
Saint-Lazare-de-Bellechasse, 116, rue de la Fabrique
Saint-Léon-de-Standon, 528, rue Principale
Saint-Malachie, 610, 7e rue
Saint-Nazaire-de-Dorchester, 61-A, rue Principale

seront, en 2027, en vigueur pour leur troisième exercice financier; et

QUE toute personne peut en prendre connaissance aux bureaux des municipalités concernées, aux heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale, AVIS est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ces rôles (deuxième et troisième exercice financier), une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des articles 174 et 174.2 de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

* être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou du suivant;
* être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Bellechasse
100, Mgr Bilodeau
Saint-Lazare-de-Bellechasse (Qc) G0R 3J0

* être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux bureaux de la MRC de Bellechasse et à ceux des municipalités concernées;

* être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 80-97 de la MRC de Bellechasse et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné le 28 octobre 2026

Directeurs généraux, directrices générales Greffiers-trésoriers et greffières-trésorières	Municipalités
Fadia Bayrakdar	Armagh
Normand Champagne	Beaumont
Chantal Morency	Honfleur
Cindy Breton	La Durantaye
Maxime Lacroix	Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
Josiane Langevin	Saint-Anselme
Lynda Routhier	Saint-Charles-de-Bellechasse
Simon Roy, par intérim	Sainte-Claire
Vincent Drouin	Saint-Damien
Johanne Simms	Saint-Gervais
Jérôme Fortier	Saint-Henri
Patrick Côté	Saint-Lazare-de-Bellechasse
Johanie Cliche	Saint-Léon-de-Standon
Josée Audet	Saint-Malachie
Manon Plourde	Saint-Michel-de-Bellechasse
Carl Brochu	Saint-Nazaire-de-Dorchester
Michaël Couture	Saint-Nérée-de-Bellechasse
Julie St-Laurent	Saint-Philémon
Claude Morin	Saint-Raphaël
Claire St-Laurent	Saint-Vallier